



## Audience FSU auprès de la DGAFP du mercredi 19 juillet 2017

Administration : Thierry Le Goff, Véronique Gronner

FSU : Bernadette Groison, Benoît Teste

Cette audience, à notre demande, a permis de faire le point sur un certain nombre de dossiers en cours et surtout de voir quels sont les travaux en cours de la DGAFP sur les questions Fonction Publique.

Cette audience a largement confirmé nos inquiétudes. Toutes les annonces des derniers jours (gel du point, jour de carence, suppressions d'emplois, étalement de PPCR) sont confirmées et l'administration travaille d'ores et déjà un certain nombre d'hypothèses pour les mettre en œuvre. Nous avons redit nos désaccords avec ces mesures et notre inquiétude suite aux propos du Président de la République lors de la Conférence des Territoires, concernant l'idée d'un point d'indice non uniforme mettant ainsi à mal l'unicité de la Fonction publique.

La FSU est reçue dès ce vendredi par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics. Un communiqué sera publié dès la sortie de cette audience.

### 1- Mesures salariales

Le rendez-vous salarial aura lieu à la mi-octobre. Il intégrera différents sujets : compensation Csg, Gipa... nous y ajouterons bien sur la question de la valeur du point d'indice !

- Sur les mesures de **compensation de la CSG**, un groupe de travail avec les organisations syndicales est prévu début septembre. L'administration s'orienterait vers une suppression du 1% solidarité pour ceux qui paient cette cotisation, et de l'indemnitaire pour le reste. Un problème sur cette méthode viendra du fait que le montant versé de CSG ne peut se compenser qu'une fois ce montant établi, avec donc un décalage dans le temps. Nous avons évidemment rappelé notre opposition à cette mesure, redit que le programme d'E. Macron prétendait «augmenter le pouvoir d'achat des fonctionnaires» grâce à elle, et demandé à ce que si cette mesure était décidée, une éventuelle compensation se fasse en revalorisant le point.
- L'administration travaille sur une hypothèse pour **décaler les mesures PPCR d'un an** à compter de janvier 2018. Ce qui serait le moins pire selon elle face à une hypothèse de blocage de tous les avancements pendant un an (préconisation de la Cour des Comptes). Cela permettrait d'afficher que toutes les revalorisations prévues se feront, et donc qu'il n'y a pas vraiment de remise en cause de PPCR.

Nous avons évidemment redit notre opposition à cette modification du calendrier et dit qu'il s'agissait bien d'une remise en cause de la parole de l'Etat, rappelé aussi que l'étalement était déjà trop important dans PPCR, et qu'avec un étalement plus grand on fragilisait l'ensemble de l'édifice.

Nous allons regarder et chiffrer plus précisément ce que cela représenterait, en première approche et sous réserve que ce projet d'étalement soit confirmé. Il semble que ce report toucherait pour 2018 essentiellement les catégories C et B. Les personnels concernés par un processus d'intégration dans la catégorie supérieure (en particulier les personnels sociaux dont nous avons gagné que la première étape de fusion de la 1<sup>o</sup> et de la 2<sup>o</sup> classe en un seul grade intervienne en février et non juillet 2018) sont ils concernés ? Nous ne le savons pas, cela nécessiterait en tous cas de toucher non seulement au décret indiciaire mais aussi au décret statutaire. Pour la catégorie A, en janvier 2018, il n'y a de prévu «que» du transfert primes points. Un GT avec les organisations syndicales sur les questions salariales autres que la compensation de la CSG devrait avoir lieu mi octobre, c'est donc à ce moment là que des choses devraient être mises sur la table.

Nous en avons profité pour dire aussi que dans PPCR, certaines discussions devaient être ouvertes qui ne l'ont pas été, en particulier la question des reçus collés dans la territoriale. Nous demanderons à ce qu'elles soient remises en débat. Nous pourrions d'ailleurs peut être les glisser dans l'agenda social à venir.

- Sur **la GIPA**, l'administration maintient sa volonté de ne prendre les textes qu'à la rentrée car elle tient à l'affichage de mesures qui ne soient pas que négatives ( !). Elle a dit qu'une fois les textes pris, elle essaierait d'accélérer les versements pour que cela soit versé au plus tard fin décembre.
- Le gel du point est confirmé

## 2- Les chantiers en cours

- sur « l'inversion de carrière », c'est à dire le fait que certains agents passés en B suite aux plans de requalification (notamment au Ministère de l'Environnement) ont une carrière moins favorable de celle qu'ils auraient pu espérer en restant en C, la DGAFP ne souhaite pas retoucher les décrets. La seule chose à faire selon eux est d'informer les collègues des enjeux et de leur faire des simulations précises, le passage en B donnant des avantages indemnitaires mais qui en effet ne sont pas pris en compte au moment du départ en retraite.
- Ministère de l'Environnement : pour les chercheurs du Ministère de l'Environnement, nous avons dit que les choses avaient enfin avancé avec le vote en CTM début juillet d'un nouveau décret statutaire. En revanche le décret indiciaire manque ; la DGAFP s'est engagée à regarder s'il y avait bien besoin d'un décret indiciaire, le ministère de l'Environnement prétendant que non.
- Ministère de la Justice PJJ : nous avons alerté sur la situation encore très incertaine du devenir du corps des CSE (chefs de service éducatif) qui représentent 30% des personnels éducatifs de la PJJ et sont déjà en catégorie A, rien ne garantit, dans le projet adopté le 10 mai 2017 que le pyramidage actuel reste en l'état. La DGAFP nous a dit qu'il fallait qu'il y ait des propositions de la part du Ministère de la Justice, elle n'en a pas reçu de nouvelle. Nous espérons que l'intervention que nous avons faite entraînera un échange entre DGAFP et Ministère de la Justice pour que toutes les situations soient regardées de près.
- Les textes déchargés syndicaux et représentation équilibrée dans les instances (et donc sur les listes aux élections pro) vont être publiés d'ici peu. Sur les déchargés syndicaux, le Conseil d'Etat pourrait cependant retoquer certaines dispositions sur le versement de certaines indemnités aux déchargés à plus de 70% mais sans bouleverser l'équilibre général du texte.
- Le texte IKV (indemnité kilométrique vélo) n'a pas pu passer, la publication est donc reportée *sine die*, nous avons dit que nous souhaitons que cela soit publié.

### 3- Les chantiers ouverts pour la suite

Nous avons dit notre surprise et notre mécontentement de ne pas voir **la question des non titulaires** mise à l'ordre du jour. Aucun plan de titularisation pour faire suite au Sauvadet n'est actuellement sur pieds. Nous avons rappelé que nous mobiliserions sur cette question le 8 novembre. Nous avons demandé que cela figure bien à l'agenda social.

- Une réunion avec les OS aura lieu sans doute au tout début de septembre avec comme ODJ :
  - **organisation d'assises de la Fonction Publique** d'octobre à décembre : l'idée est d'une part de permettre l'expression des agents sur leurs métiers et leurs conditions de travail et d'autre part d'aborder la question du périmètre du service public.
- Préparation des élections professionnelles de 2018. Nous avons renouvelé notre demande qu'à la FPT les discussions se fassent bien avec toutes les organisations siégeant au CCFP.
- Formation / Compétences : volonté de suivre l'application du CPF (compte personnel de formation) et de réfléchir à la formation continue des agents. Nous avons demandé à y ajouter les questions de recrutements et pré recrutements.
- Les corps de métiers : volonté de discuter en particulier des ATSEM.
- Handicap : prise en compte du handicap des agents, discussion en 2018
- Egalité femmes / hommes : faire un bilan et reprendre le dossier à partir de fin 2017.
- Conditions de travail / SST : reprise du travail dès septembre sur les SST et les différents comités (médicaux, de réforme), médecine de prévention / du travail, etc.

### 4- DEAL de Mayotte

Nous sommes intervenus pour alerter sur la situation à la DEAL de Mayotte dont les agents seront en grève le 26 juillet en raison d'un calcul restrictif, inégalitaire, discrétionnaire en fonction des chefs de service et discriminatoire des reprises d'ancienneté. La DGAFP est attentive à la situation. Elle a envoyé en interne un vade-mecum sur la manière dont les reclassements doivent être calculés ; sur les corps transitoires. Elle est d'accord avec nous sur la nécessité de reprendre 2/3 d'ancienneté entre 2005 et 2009, ce que ne fait pas la DEAL, de même sur les requalifications de C en B et de B en A qui doivent se faire de manière transparente et selon les dispositions du décret balai de 2016.